

Gouvernement du Québec

Décret 120-2016, 24 février 2016

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Josée Lizotte comme sous-ministre adjointe au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Josée Lizotte, directrice générale – Évaluations et autorisations environnementales au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au traitement annuel de 149 153 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Marie-Josée Lizotte comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64544

Gouvernement du Québec

Décret 121-2016, 24 février 2016

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Josée Blais comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Josée Blais, directrice générale – Secteur de l'Innovation au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au traitement annuel de 142 050 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le

décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Marie-Josée Blais comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64545

Gouvernement du Québec

Décret 122-2016, 24 février 2016

CONCERNANT le délégué général du Québec à Mexico, au Mexique

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 788-2014 du 10 septembre 2014, monsieur Eric R. Mercier a été nommé délégué général du Québec à Mexico, au Mexique et qu'il y a lieu de modifier le territoire sur lequel il est chargé de représenter le Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Eric R. Mercier, délégué général du Québec à Mexico, au Mexique, soit également chargé de représenter le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de sa compétence constitutionnelle en République de Cuba et que le décret numéro 788-2014 du 10 septembre 2014 soit modifié en conséquence.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64546

Gouvernement du Québec

Décret 123-2016, 24 février 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion du Conseil de la fédération du 2 mars 2016 ainsi qu'à la Réunion des premiers ministres du 3 mars 2016

ATTENDU QU'une réunion du Conseil de la fédération aura lieu à Vancouver (Colombie-Britannique), le 2 mars 2016;

ATTENDU QU'une réunion des premiers ministres aura lieu à Vancouver (Colombie-Britannique), le 3 mars 2016;